

Conditions générales de location

Est considéré comme « matériel » l'ensemble des éléments mis à disposition du client par Luminance Sàrl ou par un tiers mandaté par Luminance Sàrl.

Toutes prestations ou locations valent acceptation des conditions générales ci-dessous :

Prix

Les prix indiqués sur la liste de prix de location sont en francs suisses et hors TVA. Luminance se réserve le droit d'en modifier le prix à tout moment. Pour une location d'une durée de plus de 24 heures, un coefficient de durée est ajouté au prix de location.

Transport, mise en place et démontage

Le transport, la mise en place et le démontage ne sont pas inclus dans le prix de location.

La mise en place et la reprise du matériel sont convenus par écrit lors de la conclusion du contrat ou à confirmation d'offre. Toute modification d'horaire doit être soumise à Luminance au minimum 72 heures avant le jour de location.

Assurance

Le matériel est sous la responsabilité du locataire dès l'installation et cela jusqu'à la reprise. Pour toute prestation, le locataire s'engage à restituer le matériel propre et en parfait état (aspect et fonctionnement).

Le locataire s'engage d'une part à être responsable, et à assurer le matériel durant toute la période de la prise en charge à la reprise, et d'autre part à contracter une assurance RC civile qui prendra en charge le matériel en cas de perte, vol et détérioration dû à une mauvaise utilisation ou manipulation durant toute la période de location, que l'événement soit publique ou privé.

Luminance Sàrl s'autorise à demander des dommages et intérêts au loueur, au cas où le matériel ne peut pas être reloué suite à une détérioration, perte ou vol.

Le matériel doit être assuré pour sa valeur à neuf. Si nous estimons qu'une réparation ne permet pas de retrouver l'état dans lequel il a été mis à disposition, Luminance facture le matériel endommagé à sa valeur à neuf, ainsi que les frais de livraison.

Confirmation

Une commande orale ou écrite est considérée comme confirmée, lorsque Luminance reçoit en retour l'offre signée par le client durant la période de validité de l'offre. Dès la fin de la validité de l'offre, Luminance se réserve le droit de disposer à sa guise du matériel commandé.

Une commande orale est considérée comme ferme et définitive, s'il est convenu que Luminance n'envoie pas d'offre écrite.

Annulation

Si une commande confirmée est annulée par le client, Luminance s'accorde le droit de facturer des frais d'annulation comme suit :

Jusqu'à 60 jours avant l'événement : Frais de dossier.
De 59 à 30 jours avant l'événement : 30% du montant total.
De 29 à 14 jours avant l'événement : 50% du montant total.
De 13 jours à la date de l'événement : 100% du montant total.

Acompte

Un acompte peut être demandé à la conclusion du contrat ou d'une offre. Aucune réservation de matériel n'est faite si elle n'est pas accompagnée du versement de l'acompte dans les délais fixés par Luminance. Le solde du montant total étant à verser au plus tard 30 jours après l'événement sous peine d'intérêts de retard (taux d'intérêt 9% annuel).

Caution

Le versement d'une caution peut être demandé à un particulier avant l'événement, son montant est fixé d'avance.

Le for juridique est à Genève.

Fait à Genève le 3 mars 2017.

© Luminance Sàrl, tous droits réservés.